

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 28 septembre 2023**

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	12	14

Objet :**Subvention exceptionnelle
Restos du cœur**

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-huit septembre le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER,

Date de la convocation : 22 septembre 2023

Présents : Nicolas CARTAILLER, Pierre DE QUEYLARD, Elisabeth VIOLA, Stéphane MATEO, Bachir EL KHALFI, Jacques CORCESSIN, Roland VIOLA, Luc VINCENT, Manon BLOQUE, Carole GALINY, Florian BOISSIN, Sabine HUGUES

Absents : N'Fissa BENSAID, Cécile FABRE, Frédéric VALOT, Elma PIRAZZI, Eric GONSSARD

Absents représentés : Corinne LEFEBVRE (procuration à Stéphane MATEO), Laure ZEROUALI (procuration à Nicolas CARTAILLER)

Secrétaire de séance : Stéphane MATEO

M. le Maire rappelle la convention en cours avec l'association « Les Restos du cœur ». Cette convention permet à l'association de s'installer dans un local loué sur la commune de Remoulins afin de pouvoir mener à bien sa mission.

La situation financière critique de l'association « les Restos du cœur » a conduit l'Association des Maires de France – AMF, à diffuser une note à l'ensemble des collectivités les invitant à soutenir et relayer l'appel aux dons porté par « les Restos du cœur » selon les modalités qui leur paraissent les plus adaptées à leurs moyens et à la situation locale.

Il informe également du courrier reçu du responsable départemental de l'association. Celui-ci informe que le département du Gard voit une augmentation de 31 % du nombre de familles accueillies.

Pour le seul centre de Remoulins, 20 858 repas ont été servis au cours de cette campagne 2023/2024, qui n'est pas encore achevée.

Pour information, c'était 11 109 repas pour la campagne 2022/2023.

Considérant la crise économique que connaît le pays (augmentation des coûts de l'énergie et des carburants, ...),

Considérant la situation financière exceptionnelle dans laquelle se trouve l'association « les Restos du cœur »

Considérant les crédits inscrits au budget 2023,

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association « les Restos du cœur ».
- **DIT** que cette subvention sera imputée à l'article 6574 du budget 2023.

Le secrétaire de séance,
Stéphane MATEO

Délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire,

Nicolas CARTAILLER

